

1508 (14 JUILLET).

Ordonnance royale pour remettre sus  
la monnaie de Bayonne.

Elle avait été supprimée au mois de  
novembre précédent avec plusieurs autres  
monnaies. A la requête des habitants, elle  
est rétablie et ses officiers aussi.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>b</sup>, 60, fol. 172 r<sup>e</sup> et v<sup>e</sup>, et Z,  
1<sup>b</sup>, 62, fol. 114 v<sup>e</sup> et 115 r<sup>e</sup>. — Sorb., H, 1,  
13, n<sup>o</sup> 173, fol. 18 r<sup>e</sup>.)